

Déambulation paysagère d'A.S.P.E.C.T. à Poulconq et sur la grève devant le Cosquies, le samedi 10 mai 2025

Six adhérents d'A.S.P.E.C.T. et membres du C.A. ont entrepris cette seconde « Déambulation Paysagère », peu de temps après l'annonce par le Conseil Municipal de l'acquisition du terrain de Poull Konk auprès de Monsieur CROCHET et Madame GRESILLON (4 853 m² -parcelle AC 636 – 25 000 €). *« Ce terrain a vocation à être ouvert au public, renaturalisé et transformé en verger ».*



ASPECT a souhaité se rendre sur la parcelle concernée pour étudier le contexte paysager dans laquelle elle s'inscrit (la rive sud de la ria, la proximité du Croaë, le quartier de Poul Conq, les parcelles avoisinantes, la « plage » sous la parcelle nouvellement numérotée AC 636 (après séparation de la portion du terrain à proximité du manoir, au niveau de la haie perpendiculaire à la falaise).



Si l'association félicite la municipalité quant à l'acquisition de cette parcelle, le CA s'interroge sur la « renaturation » envisagée et sur la possibilité ou la pertinence d'y implanter un verger.

Départ de notre « déambulation » au niveau du manoir de Poulconq et descente sur la grève.

Mais tout d'abord, quelques rappels toponymiques et historiques concernant **Poulconq** :

Extrait de l'étude toponymique réalisée par **Marcel Quellec** :

cf: https://www.fr.brezhoneg.bzh/uploads/Document/e3/992_067_Konk-Leon.pdf

Poull Konk :

« Nom qui désigne une partie de l'estuaire du Conquet, ainsi que la partie habitée située en arrière. Il est composé du premier élément Poull qui prend ici le sens d'anse sans doute, quoi qu'il signifie généralement marre, bassin, trou (d'eau), etc. Il précède Konk qui désigne l'aber du Conquet et qui explique l'origine du nom de la commune. Voir à l'entrée Konk-Leon pour plus d'informations sur cet élément. Anciennement, se trouvait à Poull Konk un port, lié à la prospérité du Conquet dans le commerce maritime. Poull Konk était un lieu noble. La Montre de Saint-Renan de 1557 comporte un certain "Guyomarche Le Veyer, Sieur de Poulconcq". Un manoir est attesté en l'endroit également, duquel il ne reste qu'une porte remarquable. L'idée du caractère noble des lieux est renforcée par la présence d'un colombier; d'après le plan cadastral de 1841. Et selon les matrices de ce cadastre, l'une des parcelles attenantes se nommait Jardin varlaes d'ar houldry, autrement dit "le jardin (situé) au-dessus du colombier". Sur la carte du Conquet dressée dans les années 1771-1785, on trouve le toponyme Tremaria contigü à Poull Konk au sud, et Kerarstivell, de l'autre côté de l'anse. Ces deux noms sont aujourd'hui sortis d'usage mais suggèrent que les alentours devaient être assez urbanisés anciennement. Poull Konk apparaît également dans le nom d'une rue du Conquet. »

Hubert Michéa, dans son « *Tour de ville au Conquet* », rappelle qu'au XVI^{ème} siècle le manoir fut tenu par le sieur Le Veyer. « *Le manoir a perdu le cimier de son portail et d'autres ornements, que l'on peut retrouver cependant scellés dans le mur qui longe l'enclos. La chapelle Notre-Dame de Poulconq, dont on ne voit plus que les fondations, était de dimensions modestes. Elle figurait encore sur les cartes du XVIII^{ème} siècle. Elle fut très souvent inondée lors des grandes marées et finalement abandonnée* ».

Dans son carnet de dessins, Hubert Michéa figure la chapelle « *telle qu'elle a peut-être été vue* » :



Le manoir de Poulconq montre de beaux restes. En pointillé, à droite, la chapelle, telle qu'elle a peut-être été vue, page d'un carnet de dessins. Hubert MICHEA

Jean-Pierre Clochon, dans un article de son blog, faisait remarquer la porte gothique flanquée de colonnettes à chapiteaux, et rappelait lui aussi que le manoir appartenait à la famille Le Veyer de Poulconq qui blasonnait "de gueules au Lion d'Or". Il a consacré un autre article à **Notre Dame de Poulconq** :

« La trêve de Lochrist, paroisse de Plougonvelin abritait quelques chapelles publiques ou privées. La chapelle de Poulconq, antérieure au XVIIème siècle, était une chapelle privée dédiée à Notre-Dame, dépendance du manoir des Le Veyer de Poulconq (XVIème siècle).

(En ce qui concerne la famille Le Veyer de Poulconq, lire les ouvrages de Yves Luzlac, Chroniques oubliées des manoirs bretons, etc.)

Poul Conq : la zone marécageuse en bas du Conquet, en opposition à Gorre Conq, "montagne" du Conquet, le haut de la côte, actuellement place de Brest ».

Reste des murs de la chapelle de Poulconq (Propriété privée) en 2009 :



« La chapelle n'était qu'un petit oratoire en bord de mer, d'accès peu aisé. En 1647, frère Cyrille Le Pennec écrit : "la mer entre dedans aux grandes marées parce qu'on a laissé ruiner le quai qui l'environnait..." On y découvre parfois des enfants abandonnés comme cette petite fille "trouvée le vingtième de janvier 1690 contre la chapelle de Poulconq, de laquelle on ignore le père et la mère", et baptisée "Marie" par le recteur à qui on l'a amenée.

Epoque révolutionnaire : en 1791, tous les ecclésiastiques ne se sont pas encore soumis au serment de fidélité à la constitution du Royaume. Les prêtres sont divisés entre « assermentés, constitutionnels ou jureurs » et « réfractaires ». Ces derniers sont majoritaires dans l'ouest de la France. »...

.... « Le 26 mai 1791: Pierre Renaud, Jacques Tilly, Esprit Du Faur, Michel Helcun, Jean René Prat et quelques autres « révolutionnaires conquétois » présentent un placet à la municipalité dans lequel ils dénoncent Jacques Le Gall, ci-devant vicaire de Lochrist et Marc ci-devant vicaire du Conquet pour une assemblée suspecte qui s'est faite le 24 mai en la chapelle de Poulconq. Le Gall convoqué devant le maire explique qu'il ne s'agissait pas d'autre chose que d'une messe qu'il y célébrait, à la demande d'un particulier comme l'autorise la loi.

Après la fuite du roi Louis XVI dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, la restriction de l'exercice du culte s'amplifie. Début juillet, les prêtres qui ont refusé le serment ont trois jours pour se rendre à Brest en état d'arrestation.

Margueritte Du Bosq, agissant pour le ci-devant seigneur de Poulconq, est invitée à fermer la chapelle de Poulconq.

Margueritte Du Bosq (ou Dubosq), veuve de Laurent Créac'h, bourgeoise aisée, intervenant dans les affaires religieuses, dans les procès, dans des partages fonciers, est semble-t-il une « figure du Conquet » à la fin du XVIIIe siècle.

L'inventaire de la chapelle fait le 17 janvier 1793 recense: 12 bouts de cierges, une nappe d'autel, deux aubes, un tapis d'autel, une chasuble avec étole et manipule blanche, une autre rouge, une autre noire, une autre violette et blanche, 5 devants d'autel de différentes couleurs, 7 nappes d'autel, quatre amicts, un cordon, quelques essuie-mains, du petit linge de calice, et deux cloches descendues depuis décembre 1792. La citoyenne Du Bosq qui détient les clés est alors interrogée par le maire François Monté et l'Agent National César François Mazé-Launay, sur la disparition d'un calice. Elle répond l'avoir fait amener à Quimper par la citoyenne Carquet.*

Bâtiment agricole ou dépendance . En 1818, le bail de la ferme de Poulconq est consenti par monsieur le comte d'Augier à Pierre Podeur pour 360 francs. La chapelle à l'époque a perdu sa fonction religieuse. Au cadastre de 1841, elle est qualifiée de masure N°589, avec le terrain en bord de mer, Parc ar Chapel N° 588, elle appartient à madame veuve Arnoult à Pont-Labbé. Le manoir N° 590 est toujours à monsieur d'Augier à Paris.

*Potager : après la perte de son toit, et de la partie haute de ses murs, la nef de la chapelle est devenue **un petit jardin bien abrité, clos de murs.** »*

Nous notons donc que 2 **jardins** différents sont évoqués dans le pourtour du manoir (en plus de celui qui est désormais la cour devant le manoir)

Départ de notre « déambulation » au niveau du manoir de Poulconq et descente sur la grève par la cale.

Nous descendons sur la grève par la cale : (photo Jean-Pierre Clochon 2009) :



Sur la grève, dès que nous atteignons la zone bordant la parcelle AC 636, nous constatons :

- l'importance de l'érosion,
- un profil de sol assez pauvre, avec une terre très compactée et peu d'humus (mais il est vrai que cela ne préjuge pas de la qualité du sol plus haut dans la parcelle).



Traces nettes de l'érosion ; mais le mur de pierres sèches d'âge vénérable a résisté à certains endroits. Plus pour longtemps probablement, sous l'action combinée des fortes marées, de l'érosion, et des racines qui retiennent le terrain, mais se montrent agressives dans le cas présent.



Elles étaient deux à tenter l'aventure. Mais il n'y avait pas de vieil escalier au fond de la cavité, qui aurait donné accès à la parcelle, ni d'entrée, bien masquée par la végétation, de l'un de ces tunnels secrets dont on dit que Le Conquet serait truffé afin d'échapper à l'Anglois.





Tout le long de notre parcours, nombreux érables sycomores (*Acer pseudoplatanus*).

Un autre morceau du mur de soutènement :



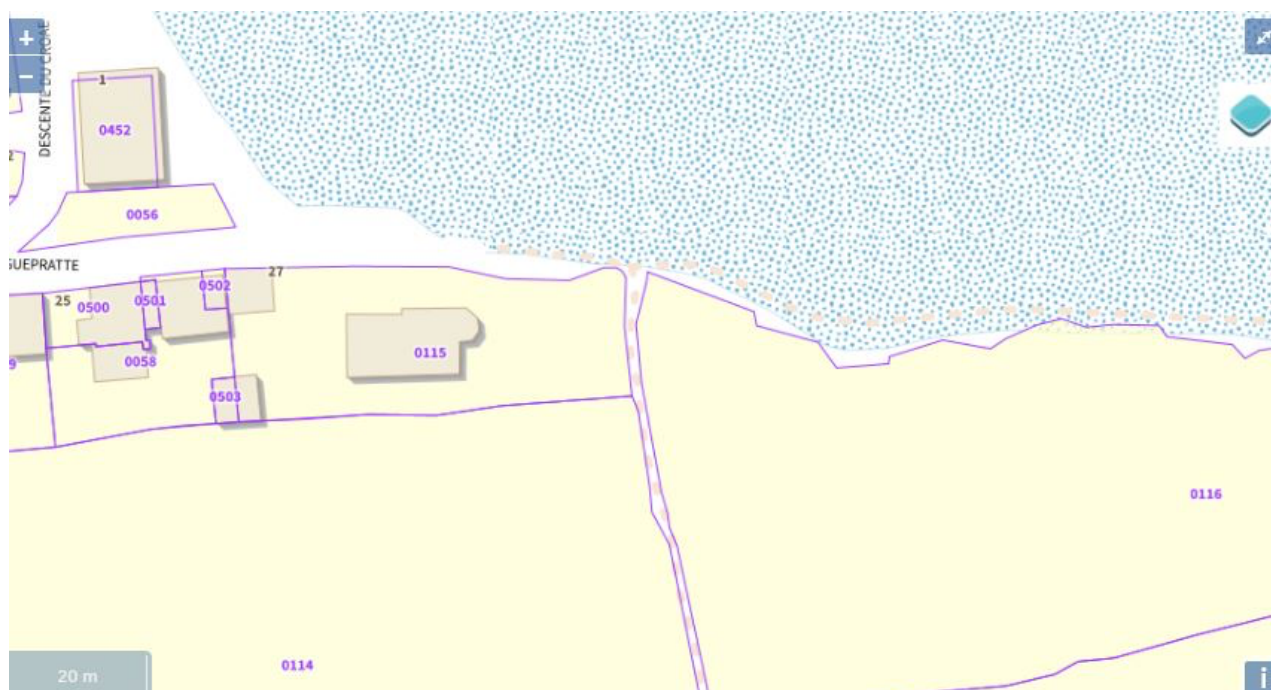
Hypothèse : reconstruire ou entretenir à certains endroits le mur de pierres sèches pour en garder la mémoire et pour limiter le retrait de côte au niveau de la nouvelle parcelle communale ? Gros chantier... Intervention a minima sur la végétation exubérante ? Ou exploiter celle-ci pour qu'elle joue un rôle possiblement protecteur ?

Nous passons ensuite devant l'ancien chantier naval rénové (0452), devenu centre de loisirs (inauguré le 15 février 2024), et qui est relativement proche de la parcelle AC 636 (ex 0116) et de son accès par le chemin creux.



Nous recommandons aux curieux d'histoire de la commune les 6 articles (6 chapitres) du blog de Jean-Pierre Clochon : « *Le Conquet, Les chantiers navals du Croae* ».

Extrait de la carte évoquant le retrait du trait de côte et les risques de submersion :



Une étude de la paysagiste DPLG Mathilde Charée en 2015-2016 (travail de fin d'études) intitulée : « *Accueillir l'incertitude: Les métamorphoses du trait de côte sur le Conquet* », avait eu le mérite d'offrir une vision artistique très personnelle de ce que pourrait devenir Le Conquet en général et le quartier de Poul Conq en particulier à l'horizon 2100 (à partir des données de risques de submersion dont elle disposait il y a 10 ans).

Elle imaginait un jardin maritime : « **Du jardin maritime à l'estuaire de Kerjan** »
« *Le quartier de Poul Conq est une zone basse exposée à la submersion. Il est proposé d'en faire un jardin maritime qui ferait la liaison entre le centre du Conquet placé sur un trait de côte dur, et l'étang de Kerjan dont le trait de côte est particulièrement mobile. La promenade serait possible par le biais d'un chemin de terre et d'un chemin d'eau, le premier se trouvant sur le trait de côte estimé à l'horizon 2100, le second se trouvant plus bas au contact de l'eau, et qui serait amené à disparaître. Ce jardin serait un lieu d'observation des petits et des grands événements du Paysage, du mouvement des bateaux au mouvement de l'eau, faisant disparaître la ria. Il peut également devenir un lieu de rencontre pour la pêche, le ramassage des coquillages, ou pour partager un repas en plein air. Le jardin est un nouveau port d'attache.* »



Temps 2 : Après la pluie, le beau temps revient sur Poul Conq, le végétal s'installe sur les mâts des bateaux échoués. Le jardin maritime devient le théâtre de la métamorphose du littoral.

« *Temps 2 : Après la pluie le beau temps revient sur Poul Conq, le végétal s'installe sur les mâts des bateaux échoués. Le jardin maritime devient le théâtre de la métamorphose du littoral.* »

Nous pouvons imaginer la parcelle AC 636, acquise par la commune, à la droite de cette image, bordant et prolongeant ce « jardin maritime ».

L'accès à l'intégralité de l'étude se fait grâce au lien suivant :

[https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Accueillir_l_incertitude - Mathilde Char R e - Plaquette comp cle6a57ae.pdf](https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Accueillir_l_incertitude_-_Mathilde_Char_R_e_-_Plaquette_comp_cle6a57ae.pdf)

Nous avons poursuivi notre promenade en empruntant la passerelle pour aller examiner le mur de soutènement surplombant le cordon de galets devant le manoir du Cosquiès, mur dont on nous avait signalé la fragilisation. Il apparaît effectivement plus « bombé » que jadis, malgré les quelques travaux entrepris. La poussée de la terre et de l'eau est manifestement importante. Un ou deux drains d'évacuation de l'eau vers la ria pourraient peut-être limiter la pression qui déforme ce mur.





Un orifice possible pour y insérer un drain ?



Un autre ?

En poursuivant vers l'Est sur la grève, nous constatons rapidement la présence de *Spartina alterniflora* (ci-dessus), plante invasive qui progresse rapidement par ses boutures et ses rhizomes. Il est sans doute trop tard pour en envisager l'éradication.



Mais il va falloir la contenir. Comme en témoigne la photo suivante, elle commence en effet à prendre la place qu'occupait l'obione (ou obione faux- pourpier) qui, avec sa voisine la salicorne, est (devra t-on dire bientôt était?) l'un des éléments précieux, et comestibles, de l'écosystème de pré-salé de la ria. Or c'est ce pré salé remarquable qui vaut à la ria d'être classé comme espace naturel protégé (Natura 2000).



La découverte de rosiers pimprenelles en fleur (*Rosa pimpinellifolia*) poussant dans des conditions acrobatiques et dans un sol très pauvre est une source d'émerveillement. Rappelons qu'elle est une espèce protégée en Belgique, et sur la liste des quasi menacées dans certaines régions de France. Préservons ce trésor local, pour l'instant très présent sur la presqu'île.



Retour vers la rive gauche et vers l'objectif principal de notre promenade :

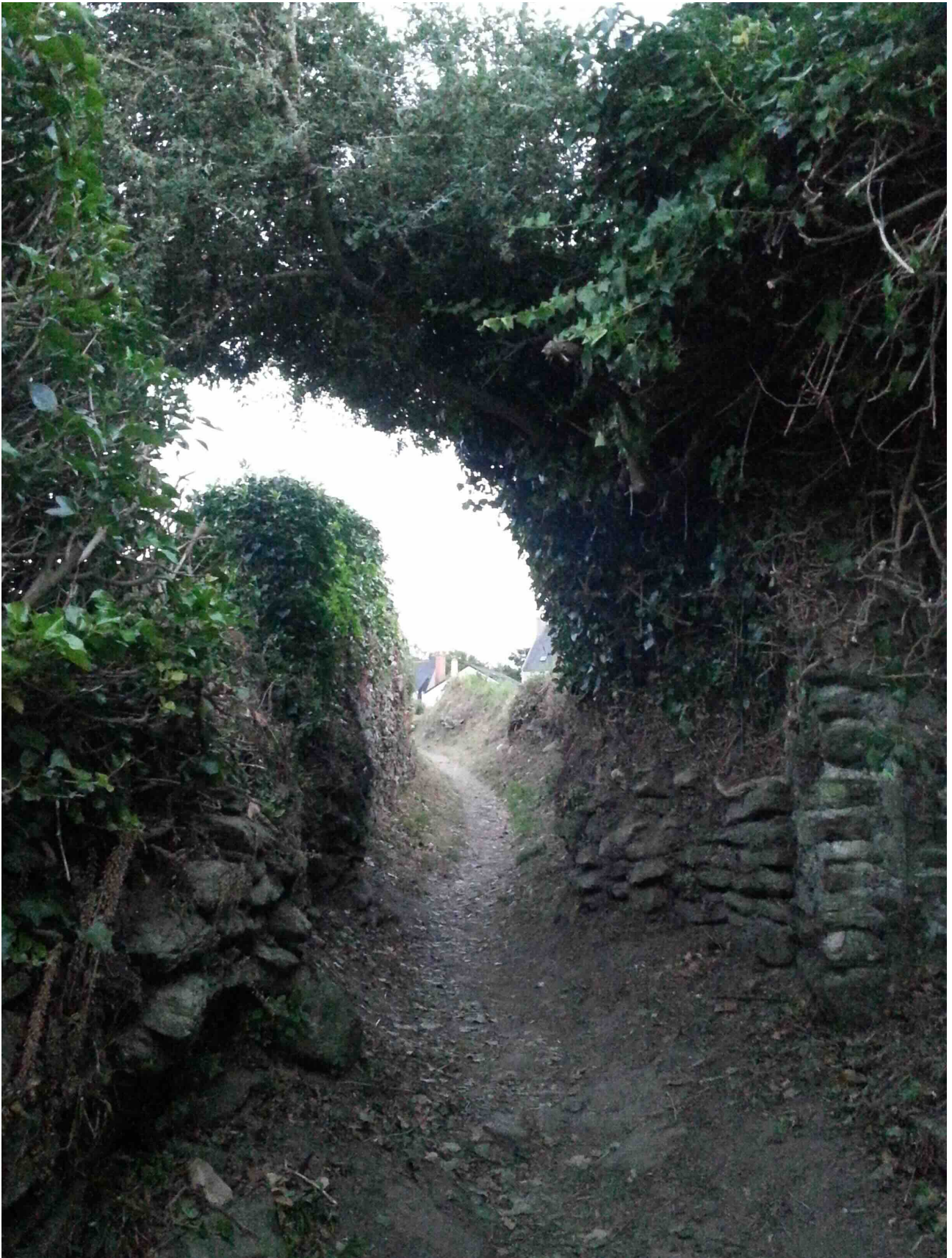


De la grève au ribin :

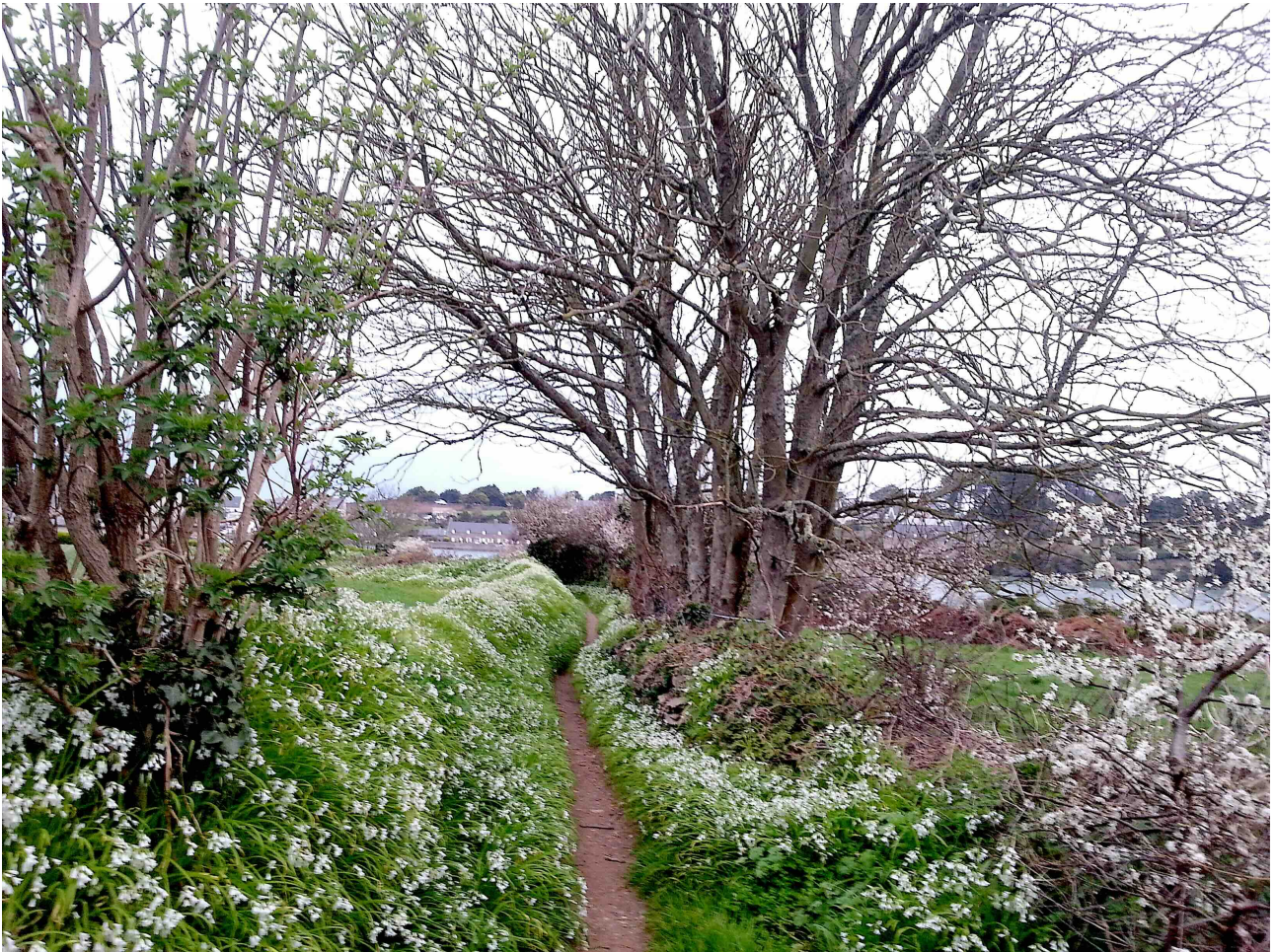


Le début de la partie ascendante du ribin a conservé des morceaux de ses antiques murets.

En 2018, l'accès au ribin côté mer se faisait en passant sous une voûte végétale, sorte de porte mystérieuse. Les murets étaient entretenus.



Fin mars 2017, un début de printemps très triquète (l'ail).
Les talus sont habituellement très hospitaliers pour les fleurs.



Quel que soit l'usage qui sera fait de la parcelle AC 636, il est important que la largeur du sentier, qui lui confère une valeur patrimoniale, soit conservée, enserrée dans ses talus. Son inscription en tant que partie intégrante au « tour de ville » officiel (voir plan annexé) souligne cette originalité. Et cela d'autant plus que pour des déplacements nécessitant un plus large gabarit (groupes nombreux, paddles, vélos, ...), l'avenue Amiral Guépratte et la cale de Poul Conq toutes proches offrent déjà un accès facile à la grève et à la passerelle



Éternel problème : au-delà des espèces invasives qu'il faut s'efforcer de contenir, la végétation, qui à la fois maintient sols et pierres mais peut abîmer les murets, doit-elle faire l'objet d'une intervention ? Et selon quelles modalités d'entretien « doux » pour ne pas banaliser ce parcours, unique au Conquet ?

Si des coupes ponctuelles d'arbres ou d'arbustes s'avéraient nécessaires, on sait qu'en règle générale, il est important de conserver le plus possible des souches et racines afin de prévenir l'érosion des talus (à l'instar de l'entretien des berges de la Ria). Cette pratique permet d'assurer la continuité avec le système racinaire susceptible de s'établir et prendre le relais.



La parcelle AC 636, telle qu'en mai 2025: un paysage ouvert sur la ria et sur sa rive nord.
Prairie tout à fait intéressante, avec une belle diversité végétale et une forte présence du lin.



La descente du ribin vers la Ria et la haie sur la falaise (champ cultivé, en 2017)



La parcelle vue depuis Cosquiès :



La parcelle 0114, à l'ouest du ribin, côté bourg :



A gauche, l'alignement des maisons de la rue Général Leclerc.
A droite, les maisons de la rue Amiral Guepratte.



L'entrée-sortie du ribin de Poul Conq sur la rue Général Leclerc : un étrange « aménagement »

Poursuivons sur la rue Général Leclerc: Quel est le devenir de ce bâtiment ?

Un accès vers les champs ? Une menace pour l'espace de respiration que représente la coupure d'urbanisation où court le ribin, et qui sert l'écrin de verdure de la ria ?



Retour vers Poul Conq. Un superbe tilleul.



Question complémentaire : quid des petites parcelles qui bordent le chemin de Poul Conq au sud du manoir (anciennement 0615, 0627 et 0629) ? Le permis de construire qui avait été délivré (en 2021, permis renouvelé en 2023, et à son tour devenu obsolète) va-t-il faire l'objet d'un nouveau dépôt ? N'y aurait-il pas lieu de formaliser au PLU la « coupure d'urbanisation » verte englobant les champs, le secteur du manoir et le petit bois du quai de Poul Conq, ce qui donnerait tout son sens et plus d'ampleur à la connexion entre la Ria et le parc de Beauséjour ?

Coupure de Poul Conq : cadastre (avant divisions et regroupements récents de parcelles)



Enfin, l'implantation d'un verger sur le nouveau terrain municipal est-elle la solution paysagère la plus adéquate ?

Renaturation (Wikipedia): « *Le mot renaturation ou renaturalisation est associé à celui de réparation. Il désigne notamment les processus par lesquels les espèces vivantes recolonisent spontanément un milieu ayant subi des perturbations écologiques. Il désigne aussi les opérations d'aménagements et de gestion restauratoire puis conservatoire consistant à restaurer le « bon » état écologique et paysager de sites que l'on estime dégradés par les activités humaines, les événements naturels (glissements de terrain, inondations) ou par l'absence de certains animaux (grands ou petits herbivores, fouisseurs, etc.). En France, la Loi climat et résilience la décrit comme l'action « de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé » et introduit le principe du zéro artificialisation nette (ZAN).*

La renaturation est une des bases de la restauration écologique, complément essentiel à la conservation. »

Il ne s'agit pas ici de renaturer un sol précédemment artificialisé.

Par ailleurs, la prairie existante apporte des bénéfices écologiques importants (biodiversité, absorption d'un excès d'eau, et surtout stockage du carbone). Les spécialistes considèrent que les prairies naturelles sont susceptibles de stocker pratiquement autant de carbone qu'une forêt, soit jusqu'à 80tC/ha.

Avant de prendre une décision quant à sa destination, il pourrait être opportun :

- d'observer l'évolution naturelle de cette parcelle pendant une année supplémentaire, même si une telle observation a probablement commencé avant son acquisition
- d'évaluer son importance paysagère, son environnement (en tenant compte du destin des parcelles naturelles voisines), la santé de son sol, sa valeur écologique, sa flore.

Un simple chemin tracé par fauchage ou tonte serait suffisant dans un premier temps, avant de préciser la destination de ce « commun de village ».

Si l'idée d'un « jardin » a été à plusieurs reprises évoqué à propos du site Poul Conq-Croae, il nous semble que le principe du jardin en mouvement pourrait être une base de réflexion (« Faire le plus possible avec, le moins possible contre »). Le projet de verger est à débattre.

Nous souhaiterions avoir des informations sur les aménagements prévus pour l'accès par le chemin de Poul Conq, les modalités de protection du ribin conduisant à la grève, les règles de circulation (engins légers utilisés pour l'entretien du terrain, accès strictement réservés piétons...).

A.S.P.E.C.T. souhaite rencontrer les élus et les jardiniers municipaux concernés pour recueillir des informations sur le projet et partager les idées quant à l'avenir de cette parcelle dont l'acquisition est incontestablement une excellente opération pour le patrimoine communal.

Cette seconde « déambulation paysagère » de l'année confirme l'intérêt de la démarche, qui nous fait appréhender notre territoire d'une toute autre façon que lors d'une simple promenade.

Pour mémoire, l'ensemble de la Ria fait partie de longue date (1977) d'un vaste site classé au titre de la législation sur les paysages, et depuis 2014, d'une zone protégée très étendue au titre de la législation européenne sur la protection des milieux naturels (zone Natura 2000 Pointe de Corsen-Le Conquet). Pour ces deux motifs, les abords de la Ria, en principe également protégés au titre de la Loi Littoral, appellent une gestion cohérente, très fine, et intelligente.

Quelques photos supplémentaires :

La parcelle vue depuis le bas du ribin



Vues de la passerelle : la parcelle et l'entrée du ribin de Poul Conq (en bas à droite, à la barrière)





Le ribin de Poul Conq, désormais inscrit dans le parcours de ville officiel du Conquet :

